



Rattrapage charges et loyer

Par **papoucraft**, le **22/12/2009 à 21:57**

Bonjour,rnrnMes parents habitent depuis 30 ans un appartement qu'ils louent à un propriétaire privé.rnIls ont des faibles revenus.rnLe loyer n'a pas été revalorisé depuis plusieurs années (ainsi que les charges).rnMes parents ont toujours réglé leur loyer sans jamais de retard.rnDepuis 6 ou 7 ans, la propriétaire ne produit plus de décompte de charges.rnLes enfants de la propriétaire ont téléphoné à mes parents ce jour pour convenir d'un RDV en urgence demain matin afin de : "changer les coordonnées bancaires et mettre à jour le loyer et les charges"rnQuels sont leurs droits et obligations ?, que dois-je exiger ? rnPouvez-vous les aider ? MERCI d'avance pour votre réponse rapidernrnBien cordialement

Par **Marion2**, le **22/12/2009 à 22:19**

Bonsoir,rnrn[fluo]Il faut que vos parents ne signent aucun document lors de ce rendez-vous et qu'ils demandent que toutes les modifications demandées soient indiquées par écrit.[/fluo]rnrnIl est anormal que depuis plusieurs années, il n'y ait eu aucun décompte de charges. Il faut demander tous les décomptes manquants.rnrnAvec tous ces documents, vous prenez rendez-vous avec l'ADIL (gratuit) qui vous aidera ou aidera vos parents dans leurs démarches.rnLa mairie de vos parents vous donnera les coordonnées de l'ADIL dont ils dépendent.rnrnCordialement.rnMarion